

Positions tarifaires – Importations et exportations de mercure, de composé de mercure, de mélange à base de mercure et de produits contenant du mercure ajouté

Dénomination	NC	SH local	Importation	Exportation
Mercure	28 05 40 10 00 28 05 40 00 00	28 05 40 00	Prohibition  Dérogation pour le traitement des déchets mais non applicable en P.F	Prohibition absolue
Chlorure de mercure	Ex. 28 52 10 00	28 52 10 00	Autorisé <b>sauf</b> à des fins de récupération de mercure	Prohibition  <b>Dérogation</b> pour la recherche et analyses en laboratoire
Oxyde mercure	Ex. 28 52 10 00	28 52 10 00		
Minerai de cinabre	Ex. 26 17 90 00	26 17 90 00		
Sulfure de mercure	Ex. 28 52 10 00 ou Ex. 26 17 90 00	28 52 10 0 26 17 90 00		
Mélange à base de mercure avec d'autres substances, notamment des alliages de mercure, dont la teneur en mercure atteint au moins 95 % masse/masse	Ex. 26 20 60 00 ou Ex. 28 52 90 00 ou EX. 28 43 90 10 ou Ex. 28 53 90 90 90 Et 28 53 90 90 2	26 20 60 00 28 52 90 00 28 43 90 00 28 53 90 00 28 53 90 00	Prohibition  Dérogation pour le traitement des déchets mais non applicable en P.F	Prohibition absolue

Dénomination	NC	SH local	Importation	Exportation
Produit contenant du mercure ajouté			Prohibition  <b>Dérogation</b> pour les produits essentiels pour la protection civile ou un usage militaire	
Sulfate de mercure	Ex. 28 52 10 00	28 52 10 00	Autorisée <b>sauf</b> à des fins de récupération de mercure	Prohibition
Nitrate de mercure	Ex. 28 52 10 00	28 52 10 00		<b>Dérogation</b> pour la recherche et analyses en laboratoire